Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20260710-LPDC_26_07_57-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DES PORTES DU COGLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juillet à vingt heures, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du six juillet avec affichage à la porte de la Mairie,* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Aymar de Gouvion Saint Cyr, Maire des Portes du Coglais.

Nombre de membres
1. En exercice : 23
2. Présents : 18
3. Votants : 22

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

de GOUVION SAINT CYR Aymar	P	JOUDET Stéphanie	P
SALIOT Véronique	P	BOIROUX Céline	P
HARDY Gildas	R	BOUTEILLER Anthony	R
LEMONNIER Tiphaine	P	DUSSAUX Sophie	P
GOUDAL Patrice	P	DENOUAL Cindy	P
MONTEMBAULT Mélanie	P	PERRODIN Laura	A
VALLÉE Pascal	P	PIROTAIS Jean-Pierre	P
LECÈNE Yoann	P	MARIE Murielle	P
BRARD Hervé	P	CELLIER CHENOIR Lydie	R
JUILLARD Patrick	P	PIERRE Stéphane	P
LEBON Catherine	P	LE BAIL Gwénaëlle	P
BOURGEON Stéphane	R		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
HARDY Gildas	LECÈNE Yoann	Ensemble de la séance
BOUTEILLER Anthony	VALLÉE Pascal	Ensemble de la séance
BOURGEON Stéphane	de GOUVION SAINT CYR Aymar	Ensemble de la séance
CELLIER CHENOIR Lydie	PIERRE Stéphane	Ensemble de la séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Patrice GOUDAL a été désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20260710-LPDC_26_07_57-DE

Délibération n° 26.07.57

Tarifs des salles des fêtes

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°24.04.29 du 24/04/2024 portant sur l'harmonisation des tarifs des salles des fêtes.

Il propose de revoir certains tarifs.
Il présente cette proposition et demande au conseil de se prononcer :

	Salle des Mazières (La Selle en Coglès)			Salle du Clos Breton (Montours)			Salle de Coglès		
	Coglaisiens	Extérieurs	Association de la commune 2° location	Coglaisiens	Extérieurs	Association de la commune 2° location	Coglaisiens	Extérieurs	Association de la commune 2° location
Salles en totalité	335	670	158	315	650	148			
Lendemain salles en totalité	105	225	53	100	215	50			
Grande salle	270	550	125	250	520	115	230	400	105
Lendemain grande salle	100	200	50	95	200	48	80	200	40
Petite salle	135	350	63	160	380	75			
Lendemain petite salle	70	135	35	80	150	40			
Réveillon grande salle	420	720		370	720		260	600	
Réveillon lendemain grande salle	200	300		150	300		180	250	
Réveillon petite salle	210	360		185	360				
Réveillon lendemain petite salle	100	150		80	150				
Vin d'honneur	120	180		120	180		120	180	
Cérémonie enterrement (cérémonie civile)	100	150		100	150		100	150	
Ecran	30	30							
Caution Salle	600	600		600	600		600	600	
Caution tri sélectif	50	50		50	50		50	50	
Caution écran	500	500							

- **Pour les associations des Portes du Coglais :** Une location gratuite par an. Gratuité sur leurs créneaux de la semaine. Une caution sera remise à la réservation. Si le nettoyage est insuffisant, les heures de ménage que la commune fera effectuer par son personnel seront

Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20260710-LPDC_26_07_57-DE

facturées à l'association.

- **Pour les associations extérieures :** Le tarif est celui « extérieur ».

- **Pour les obsèques**. Chaque commune déléguée met à disposition une salle gratuite, **uniquement pour les habitants de la commune** :

  - La salle de réunion, Place de l'Église à Coglès.
  - La salle de cérémonie, 1 rue Saint Melaine, à Montours.
  - La salle de cantine, Pôle des Mazières, rue du Clos Moines, à La Selle-en-Coglès.

TARIFS APPLICABLES SI DEGRADATION, MAUVAIS USAGE, NON RESPECT DES CONSIGNES CONTRACTUELLES	
Nettoyage insuffisant	**100€ de l'heure**
Lumières intérieures et/ou extérieures restent allumées	**25€**
Lave-vaisselle allumé	**25€**
Chambre froide allumée	**25€**
Radiateurs électriques allumés	**25€**
Table mélaminée	**250€00**
Table plastique	**108€00**
Chaise	**23€50**

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE :

<u>Article premier</u> : A compter du premier septembre 2026, les tarifs des salles des fêtes sont fixés comme présentés ci-dessus sauf pour les contrats signés avant cette date.

<u>Article deux</u> : Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
Le Maire,

MAIRIE DE LES PORTES DU COGLAIS (Ille-et-Vilaine)

Aymar de GOUVION SAINT CYR

Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20260710-LPDC_26_07_57-DE

Mairie
1 rue Saint Melaine
35460 Les Portes du Coglais
02.99.98.63.77
mairie@lesportesducoglais.fr